

Département de la  
Charente-Maritime

-----  
Ville de ROYAN

OBJET :

Subvention à l'Association  
des Parents d'Elèves de  
MAINE-GEOFFROY

-----  
63056

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
du Conseil Municipal

-----  
Séance du 16 Juillet 1963

Le seize ~~juillet~~ mil neuf cent soixante trois, à 20 heures, le Conseil Municipal de Royan s'est réuni en séance ordinaire au lieu ordinaire de ses séances, à la Mairie, sous la présidence de M. Hubert MEYER, Maire, d'après convocations faites le 12 Juillet 1963

ETAIENT PRESENTS : MM. MEYER, MATRAS, ROCHEDEREUX, ERENUSSEAU, MOUCHOT, LANUSSE, GUILLAUD, BISCAYE, MONGRAND, ETCHEBER, BERLAND, MARTEAU, GACHET, BOUCHET, BUJARD, GALLAND

Représentés : M. LANQUE par M. MATRAS  
M. FLAHAUT par M. BISCAYE

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été conformément à l'article 29 du Code Municipal procédé immédiatement à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

M. BUJARD ayant obtenu l'unanimité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Le Président de l'Association des parents d'élèves de l'école de Maine-Geoffroy a sollicité, par lettre du 30 Juin, une subvention pour le voyage scolaire de fin d'année.

Les circuits d'une journée étant épuisé, les enfants ont passé deux jours dans les Pyrénées, ce qui a entraîné des frais importants, tant pour le voyage que pour l'hébergement

Le Conseil Municipal décide

- d'attribuer une subvention exceptionnelle de 500 fr à l'Association de parents d'élèves de l'Ecole Maine-Geoffroy, à titre de participation dans le voyage scolaire de fin d'année

à que la dépense sera mandatée sur le ch XXXI " Dépenses Imprévues " du budget de 1963.

Fait et délibéré à Royan, les jour, mois et an susdits  
Ont signé au registre MM. les membres présents

APPROUVE

ROCHEFORT-MER le 17 AOUT 1963  
Le Sous-Prefet

POUR EXTRAIT CONFORME

Pr le Maire  
L'Adjoint Délégué,



*[Signature]*

*[Signature]*